



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 19 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 19 mai 2020 à 15 h 30, le tout suivant les règles applicables.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Ainsi, participent à la rencontre par visioconférence monsieur Guy Arseneault, conseiller, et madame Nancy Déziel, vice-présidente, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Également par visioconférence, sont présents, Me Yves Vincent, directeur général, M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances, Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint et M. Luc Arvisais, directeur du Service du développement économique.

---

Déclaration d'ouverture par monsieur le président.

---

E 219-19-05-20

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 220-19-05-20

#### AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-063-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 8 000 \$;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 8 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-063-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 8 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	8 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	24 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 <sup>e</sup> mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 221-19-05-20

### AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-064-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 17 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 17 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-064-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 17 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	17 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	30 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 <sup>e</sup> mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 222-19-05-20

### AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-065-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 25 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 25 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-065-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 25 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	25 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois
Durée	Renouvelable au taux fixe de 3 % 36 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 <sup>e</sup> mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

Condition spécifique : l'obtention du financement de la Société d'aide au développement des collectivités Centre-de-la-Mauricie tel que sollicité, soit un montant d'environ 75 000\$.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 223-19-05-20

### AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-066-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 6 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 6 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-066-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 6 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	6 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	24 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 <sup>e</sup> mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 48.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

Michel Angers  
Président

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint